Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260928-2026_28_09_66-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué à vingt heures zéro minute, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE : 29 septembre 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile BOUGER

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL– Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Laurent MICHOT à Pauline BENOIT

ABSENT : Laurent MICHOT

DEL2026_28_09_66

APPLICATION D'UN TARIF SPECIFIQUE AUX MINEURS CONFIES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – ECOLE PUBLIQUE GEORGES BRASSENS

OB D.R

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260928-2026_28_09_66-DE

DEL2026_28_09_66

APPLICATION D'UN TARIF SPECIFIQUE AUX MINEURS CONFIES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – ECOLE PUBLIQUE GEORGES BRASSENS

Suite à une demande de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dans le cadre de l'accueil de mineurs confiés, il est proposé la fixation d'un tarif spécifique pour la restauration scolaire.

Un enfant scolarisé à l'école publique Georges Brassens est actuellement concerné par cette demande.

Depuis le 1er janvier 2025, la commune a fait le choix d'instaurer une tarification sociale pour la restauration scolaire, avec la mise en place du dispositif "*cantine à 1 €*".

Le tarif à 1 € est ainsi attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €. Ce plafond se traduit en termes de revenus, selon le nombre d'enfants au foyer.

Il est proposé au Conseil municipal d'élargir ce dispositif aux enfants mineurs confiés par l'ASE dès la rentrée scolaire 2026-2027 à l'école publique Georges Brassens.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'élargissement de la tarification sociale à 1 € aux enfants mineurs confiés par l'ASE ;
- DECIDE son application dès la rentrée scolaire 2026-2027 à l'école publique Georges Brassens.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 29 septembre 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Odile BOUGER

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 1er octobre 2026 et de sa publication légale le 1er octobre 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

08 D.R